



## Probleme arbuste contre murette du proprietaire

Par **roxane57330**, le **19/09/2015** à **00:50**

bonsoir : voila mon problème ; je suis propriétaire d'une maison sur terrain 9 ares dont j'avais cédé a la commune 80 cm en façade sur toute la longueur du terrain . Cette petite parcelle a été donne pour y mettre une sorte de arbuste buisson . nous somme 5 propriétaire a l'avoir fait . donc maintenant les buissons ont grandi et commence a passer par dessus ma murette .Il vienne d'être tailler mais juste le dessus et l'extérieur " vers la route " ; mais elle touche ma murette d'ou l'afflux d'humidité sur celui ci. mais question est de savoir le jour ou je veux faire le crépis extérieur de ma murette comment je fais? sont il oblige de me dégagé l'espace entre buisson -murette de 20 cm ? normalement les buissons n'ont pas a toucher mon mur ? quelqu'un pourrai me renseigner ? je sais qu'il y a une limite de 50 cm d'un mur de propriété pour la plantation de buisson ,mais pour le reste.....ùerci